

APPEL À PROJETS RÉGIONAL



Énergies coopératives et citoyennes

Réunion d'information territoriale

APPEL À PROJETS ÉNERGIES COOPÉRATIVES ET CITOYENNES

Frontignan la Peyrade, le 28 juin 2017





28/06/2017



Accueil par :

Monsieur Pierre Bouldoire, Maire de Frontignan la Peyrade, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau

Monsieur Olivier Laurent, Adjoint au Maire de Frontignan la Peyrade



Introduction par :

Madame Agnès Langevine, Vice-Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge de la Transition écologique et énergétique

Monsieur **Frédéric Guillot**, Directeur Régional Délégué de l'ADEME Occitanie



28/06/2017



Ordre du jour

- Accueil** par Monsieur **Olivier Laurent**, Adjoint au Maire de Frontignan
- 10H00** | **Introduction** par Madame **Agnès Langevine**, Vice-Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge de la Transition écologique et énergétique et **Frédéric Guillot**, Directeur Régional délégué de l'ADEME
- 10H30** | Présentation des montages possibles et de l'appel à projets porté par la **Région et l'ADEME**
- 11H00** | Présentation des structures d'appui par **l'association ECLR Occitanie**
- 11H30** | **Témoignages des lauréats de l'appel à projets 2016**
Thau Énergies Citoyennes , Les Amis de Saint-Martin du Durzon, Escandorgue
- 13H00** | **Buffet**
- 14H30** | **Rendez-vous individuels** pour les potentiels candidats avec l'ADEME, la Région et l'association ECLR



28/06/2017

Qu'est qu'un projet coopératif et citoyen de production d'énergie renouvelable ?



INTERVENANTE



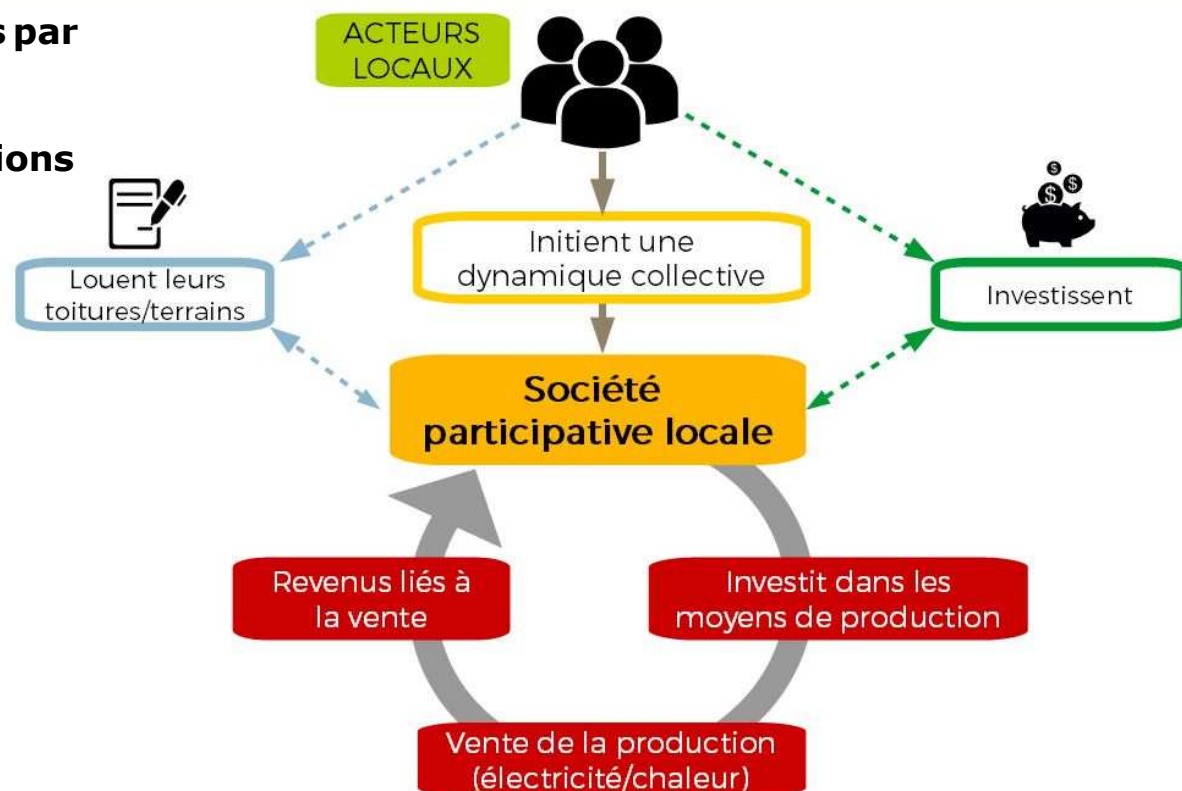
Madame Alenka DOULAIN

Chargée d'animation
Réseau Énergies Citoyennes
Locales et Renouvelables
(ECLR)
en Occitanie

Qu'est qu'un projet coopératif et citoyen de production d'énergie renouvelable ?

ESSAI DE DÉFINITION

- Projets initiés, portés et financés par des acteurs locaux
- Visant à développer des installations d'EnR sur un territoire
- Au travers d'une société participative à la gouvernance locale
- Qui mobilise de l'épargne de proximité pour investir dans les moyens de production
- Dans l'objectif de générer des retombées économiques locales partagées et une reprise en main par le territoire de son destin énergétique



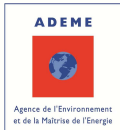


28/06/2017

Qu'est qu'un projet coopératif et citoyen de production d'énergie renouvelable ?



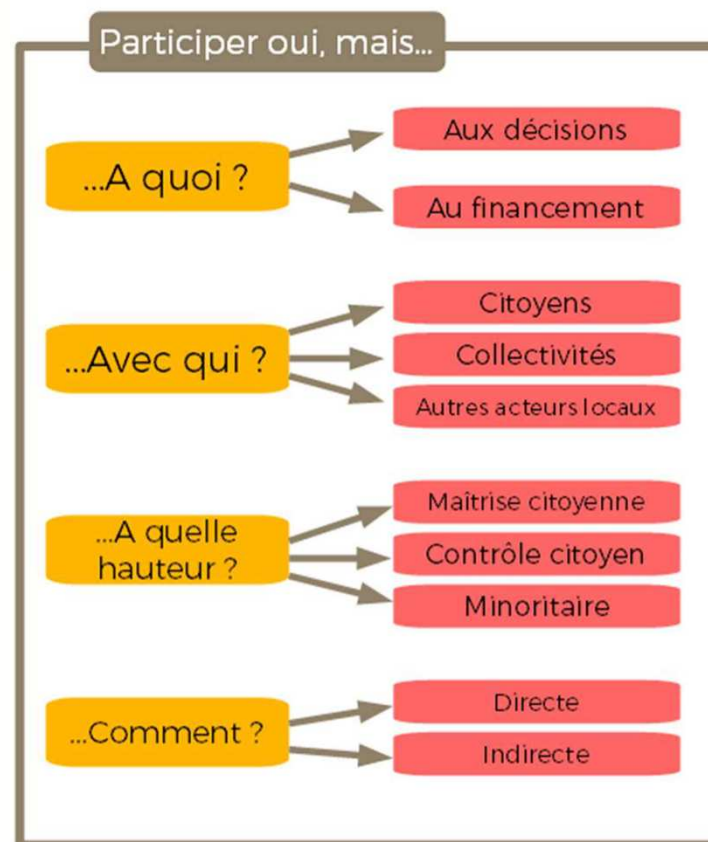
UNE VARIÉTÉ DE PROJETS



Un projet initié par les citoyens qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

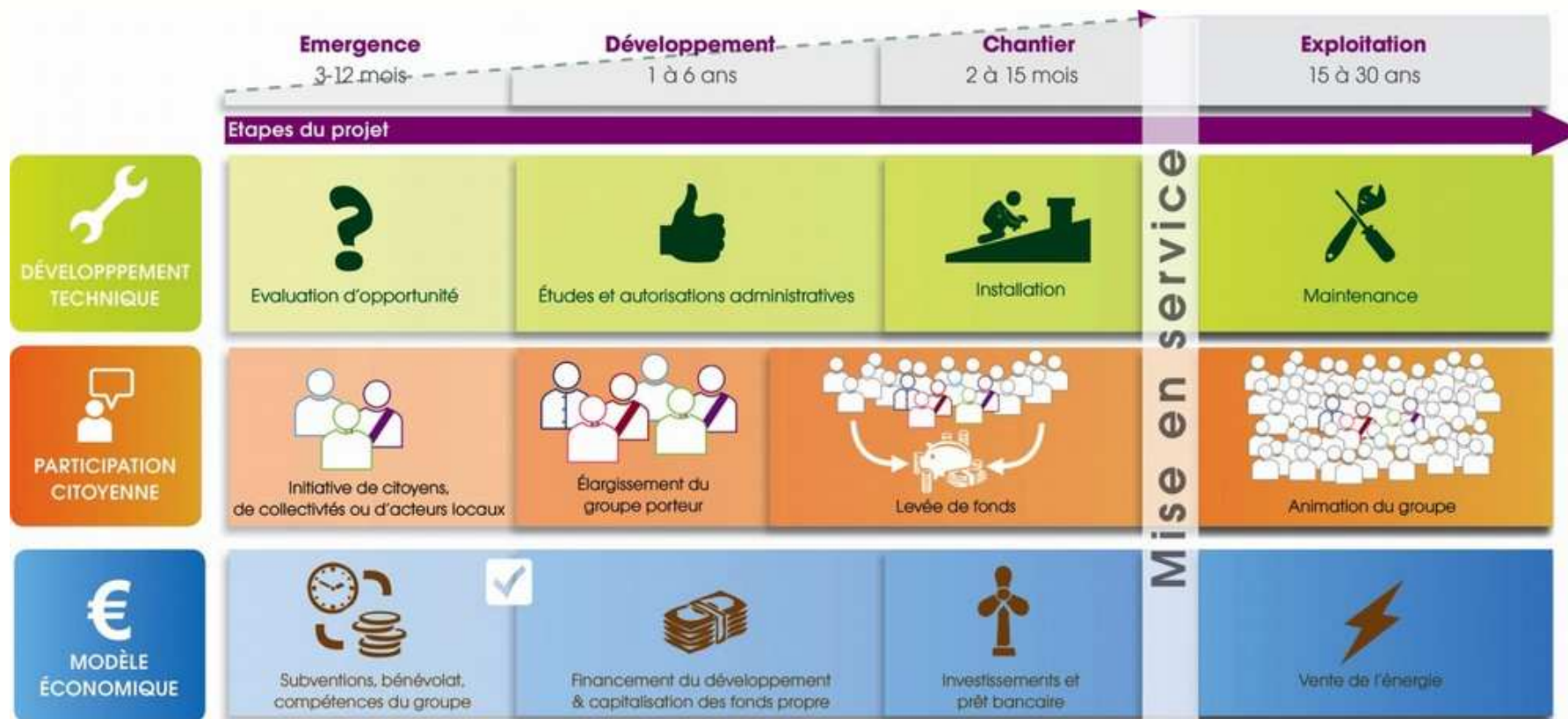
Un projet initié par la collectivité, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités



Qu'est qu'un projet coopératif et citoyen de production d'énergie renouvelable ?

LES GRANDES ÉTAPES DE LA VIE D'UN PROJET CITOYEN



Les dynamiques en Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

LES GRANDS CHIFFRES

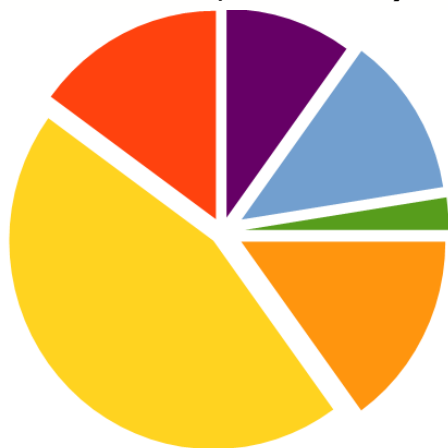
En développement



En exploitation



Nombre de projet
(tout état d'avancement
confondu, mars 2017)



- Eolien
- PV toitures
- PV au sol
- Méthanisation
- Hydraulique
- Mixte





28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



INTERVENANTS



Madame Emmanuelle VALY, Ingénieure Transition Énergétique à l'ADEME Occitanie

Monsieur Solen LE ROUX, Chargé de projets Transition Énergétique à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

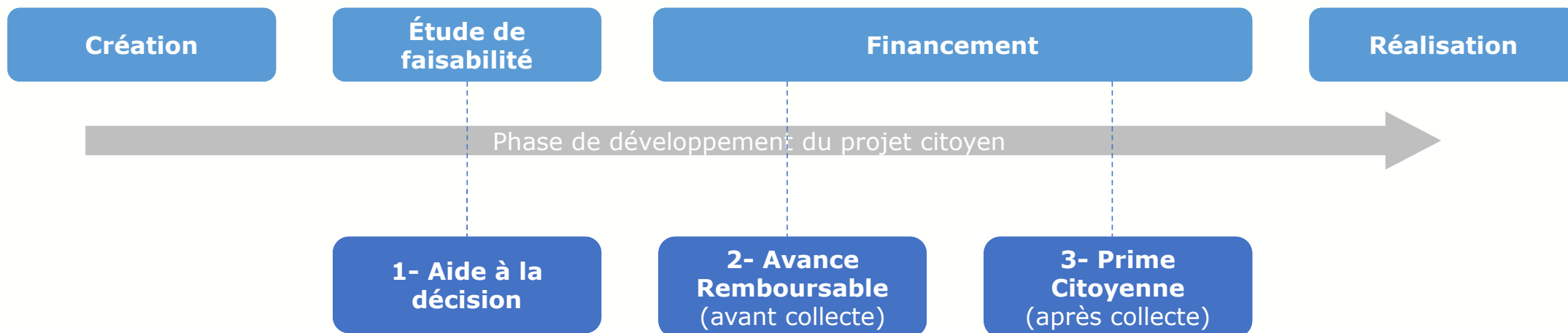
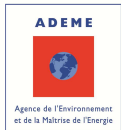


03/07/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

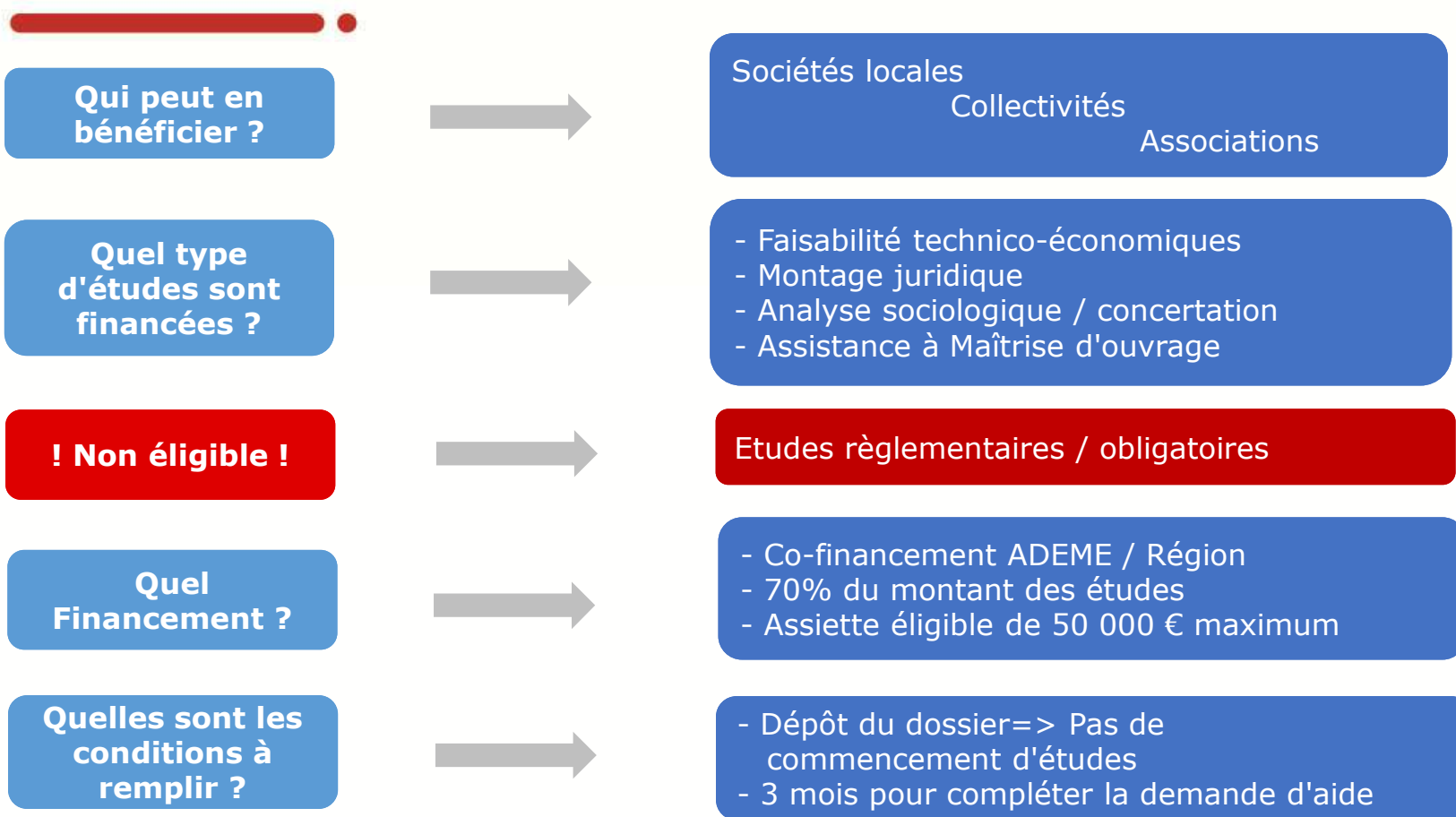


UN SOUTIEN EN 3 PHASES (EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ENR)



Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

1- LES AIDES À LA DÉCISION





28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



AIDES À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS LOCALES COOPÉRATIVES ET CITOYENNES

2- Avance remboursable



OBJECTIF

Accompagner les sociétés dans la phase critique de démarrage
= les deux premières années

3- Prime à la participation citoyenne



OBJECTIF

Aider à l'investissement
= prime 1€ citoyen pour 1€ Région

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

2- L'AVANCE REMBOURSABLE DE LA RÉGION

Qui peut en bénéficier ?



- Sociétés locales de production d'EnR
- Associations de préfiguration à titre exceptionnel
- Siège social en Occitanie

Sous quelles conditions ?



- Minimum capitaux propres : 10 000 €
- Minimum de 50% capital société détenu par fonds citoyens et/ou fonds publics locaux
- Garanties techniques, économiques et administratives

Quels montant d'aide ?



- entre 10 000 et 50 000 €
- plafonné au montant des fonds propres de la société
- 70% au vote de l'avance

Quels délai ?



- 1 an pour faire la demande après annonce / lauréat
- Remboursement en 6 fois au bout 2 ans après le vote



28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



3- LA PRIME RÉGION À LA PARTICIPATION CITOYENNE

Qui peut en bénéficier ?



- Sociétés bénéficiaires de l'avance remboursable ou lien direct (société de projet)

Sous quelles conditions ?



- Démontrer la bonne utilisation de l'avance
- Présenter les devis **NON SIGNÉS**
- Faire la preuve des fonds citoyens
- Minimum de 20 citoyens "personnes physiques"

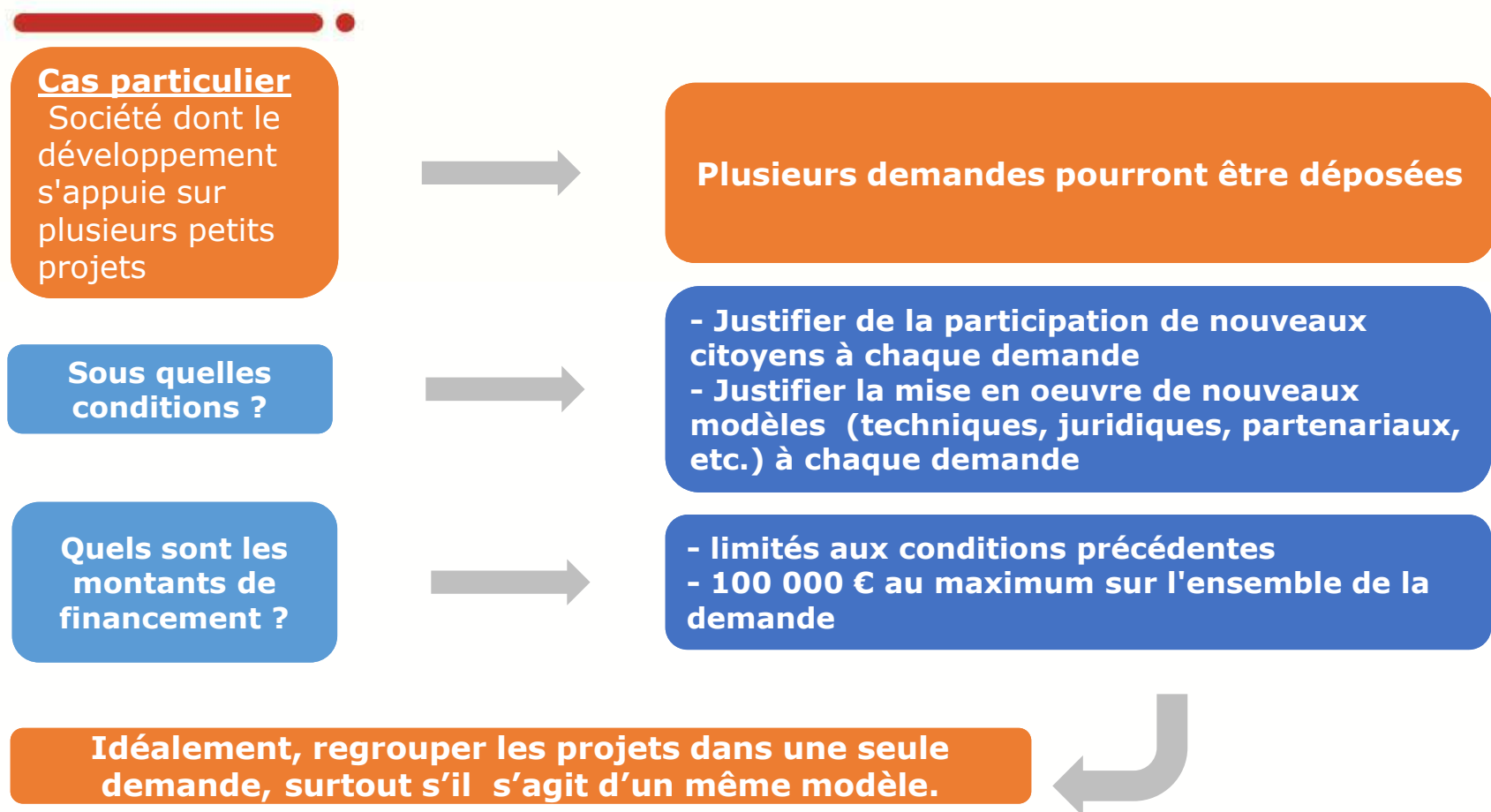
Quels sont les montants de financement ?



- **PRINCIPE 1€ citoyen = 1€ Région**
- 50% maximum des dépenses éligibles
- 500 € maximum par citoyen "personne physique"
- 100 000 € au maximum

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

3- LA PRIME RÉGION À LA PARTICIPATION CITOYENNE





28/06/2017



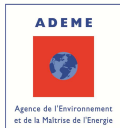
Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- **Dimension sociale**
Historique, projet de territoire, modalités de concertation, gouvernance, mobilisation des compétences (territoriales, techniques, juridiques, financières...)
35 % de la note
- **Valeurs coopératives et citoyennes**
Objectifs du projet, retombées économiques, sociales et environnementales directes et indirectes pour le territoire, communication
20 % de la note
- **Qualité technico-économique**
Technologie, dimensionnement, valorisation, site, impacts éventuels, investissements, plan de financement, calendrier ...
20 % de la note
- **Montage juridique et financier**
Statut juridique, participation des collectivités et/ou des citoyens au capital, autres partenaires financiers objectifs financiers
25 % de la note



28/06/2017



Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature

- Lettres de candidature,
- Dossier de présentation du projet,
- Plan(s) de financement prévisionnel(s),
- Lettres de soutien ou tout autre document attestant des partenariats développés,
- Études déjà réalisées et à réaliser (cahier des charges, devis de prestataires...),
- Tout document attestant de l'état d'avancement du projet

**Date limite de dépôt des dossiers :
Mercredi 25 octobre 2017
(sous réserve du vote par l'Assemblée Régionale du 7 juillet 2017)**

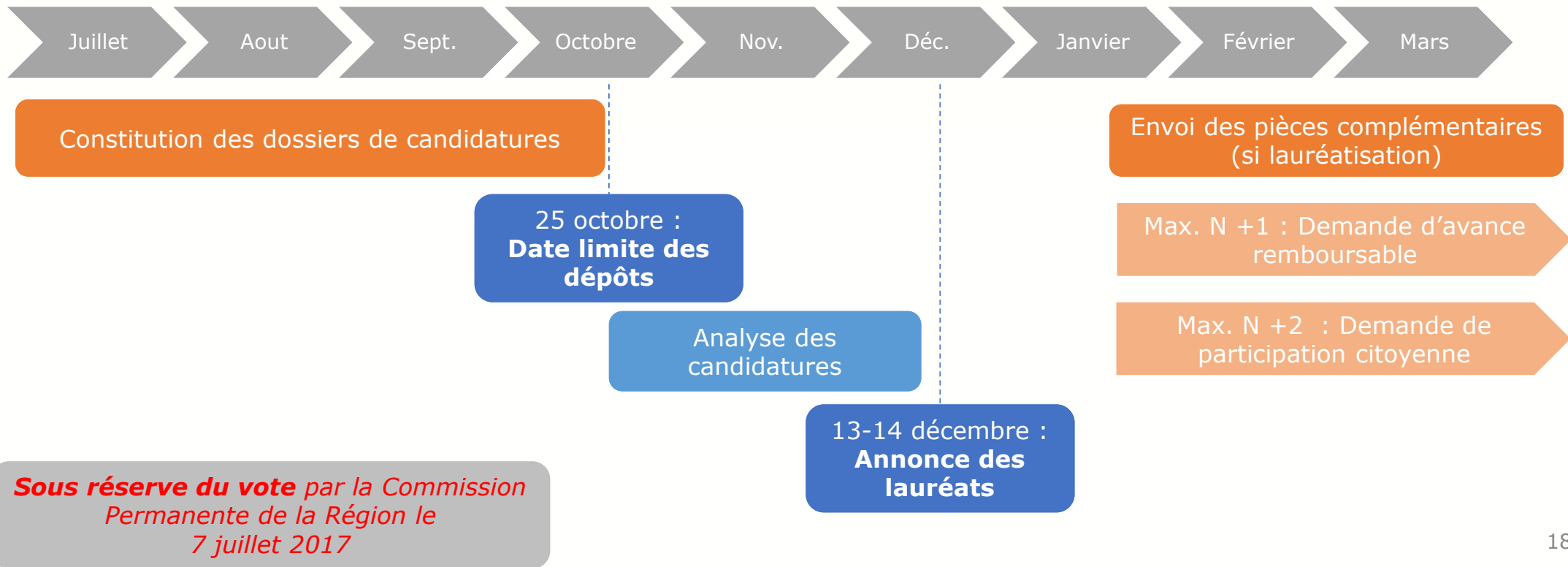


28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



CALENDRIER DE L'AAP 2017





28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



NOUVEAUTÉ 2017 !



> Une Foire Aux Questions adossée au Cahier des charges

Qui peut initier un projet coopératif d'énergie renouvelable ?

Quelles sont les 5 questions à se poser avant de se lancer ?

Foire Aux Questions

Qui peut initier un projet coopératif d'énergie renouvelable ?

Le chantier de la transition énergétique concerne tous les acteurs d'un territoire : citoyens, associations, entreprises, collectivités, agriculteurs. Pas besoin d'être un expert des énergies renouvelables, une grande variété de compétences (communication, comptabilité, juridique, etc) est nécessaire pour mener à bien un projet de ce type. Il y a donc de la place pour tout le monde.

Voici les principales configurations possibles :

1. Un projet initié par des acteurs locaux (citoyens, agriculteurs, entreprises locales...) et qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs des partenaires.
2. Un projet initié par la collectivité, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants.
3. Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et/ou collectivités.
4. Une centrale déjà en fonctionnement rachetée par des collectivités et/ou des citoyens.

Une coopérative d'énergie, comment ça marche ?

Une grande partie des projets coopératifs d'énergies renouvelables suivent le montage suivant :

- Un **groupe initiateur** se met en place dès les premières du projet, regroupé sous forme associative ou non.
- Une **société locale** est ensuite créée. Les acteurs locaux participent à sa création (réduction des statuts) et prennent ensuite des parts de capital dans le cadre d'une collecte locale.
- En parallèle de cette constitution, les acteurs locaux doivent identifier les **gisements** et les propriétaires du foncier sur lequel ils souhaitent développer leur projet, puis mener les études technico-économiques afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- Cette société financera ensuite la réalisation d'unités de production d'énergie. Le financement est constitué des fonds propres apportés par la société et de l'emprunt bancaire contracté en complément si nécessaire.
- La société est propriétaire de l'unité de production, elle l'exploite et vend l'électricité (ou la chaleur) qu'elle injecte sur le réseau. Les projets d'énergies renouvelables sont, dans la quasi-totalité rentables et génèrent à plus ou moins long terme des retours significatifs. Ce sont les recettes issues de la vente d'électricité (ou de chaleur) qui permettent à la société de payer des charges (maintenance, assurances, taxes, prêts, etc) et d'obtenir les bénéfices.
- Les **bénéfices** peuvent être mis en réserve et/ou être distribués aux actionnaires. En les mettant en réserve, la société peut ensuite financer d'autres projets et ainsi créer une boucle vertueuse de réinvestissement dans la production ou la maîtrise de l'énergie.

Cet appel à projets vise à appuyer les projets de création de sociétés locales qui s'inscrivent dans une perspective de long terme. L'objectif est d'associer des coopératives d'énergie en Occitanie capable de générer au long court une pluralité de projets de production et/ou de maîtrise des consommateurs.

Quelles sont les grandes étapes ?

L'ingénierie technique est la même que pour n'importe quel projet d'énergie renouvelable. En effet, que le projet soit porté par un acteur local ou international, les autorisations demandées et les expertises techniques sont les mêmes. En revanche, la dimension "participative" vient rajouter des étapes supplémentaires dans le montage du projet.

Six phases distinctes du projet de production

1. **Emergence** : Dans les projets citoyens d'énergie renouvelable, il existe une phase supplémentaire par rapport aux projets classiques correspondant à l'émergence du projet. Cette phase est essentielle pour l'appropriation du projet. Elle permet de définir les objectifs, le groupe pilote, sa volonté d'élargissement, ses valeurs et l'organisation des compétences à mettre en place (technique, animation, juridique et financière).

2. **Pré-faisabilité** : Cette phase vise à déterminer la faisabilité du projet à travers des études : recherche d'un site favorable, réalisation d'un pré-projet, consultation des autorités administratives. Les porteurs de projet peuvent s'appuyer sur des bureaux d'études pour réaliser cette phase. Le foncier est un élément stratégique pour assurer la maîtrise des projets. Si les résultats s'avèrent trop négatifs, le projet sera abandonné à cette étape.

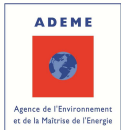


28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE : ECLR



Les 3 missions principales de l'association pour vous aider à démarrer :

- **Accompagnement individuel**
- **Formations**
- **Outillage méthodologique**

Contact : alenka.doulain@ec-lr.org

09 72 27 26 51

Site : www.ec-lr.org

=> **Relais régional d'Énergie Partagée Associative**



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**
L'ASSOCIATION



28/06/2017

**Présentation de
l'appel à projets
« Énergies
Coopératives et
Citoyennes »**

**TÉMOIGNAGES
DE LAURÉATS
2016**



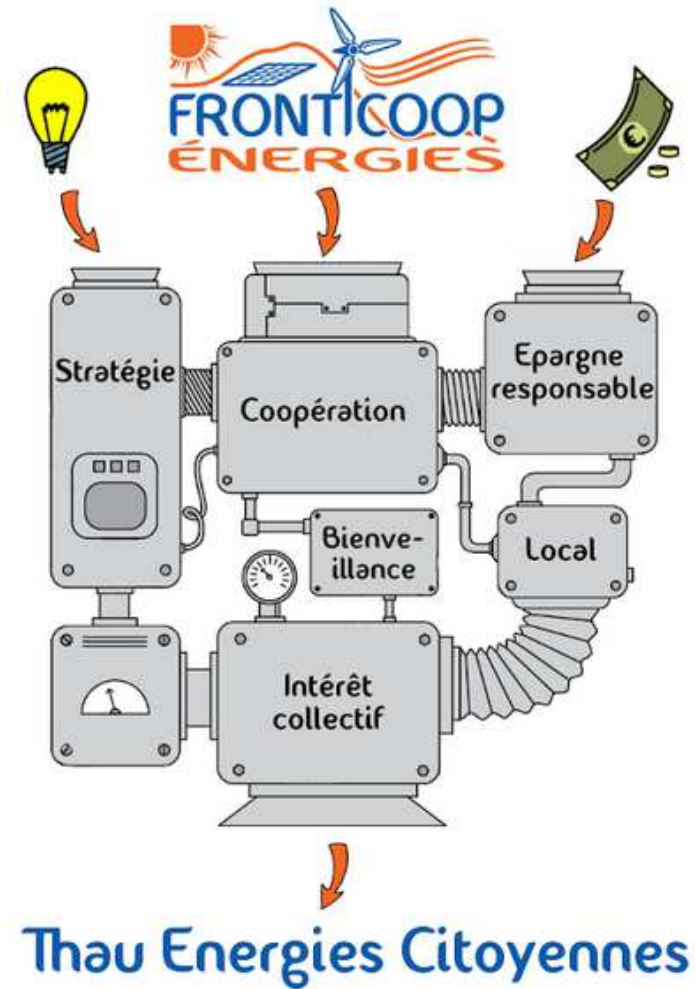
28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



THAU ÉNERGIES CITOYENNES

- Depuis juin 2016
- 3 projets de toitures en 2017
- Partenaires : Urscop, AlterIncub, ECLR





28/06/2017

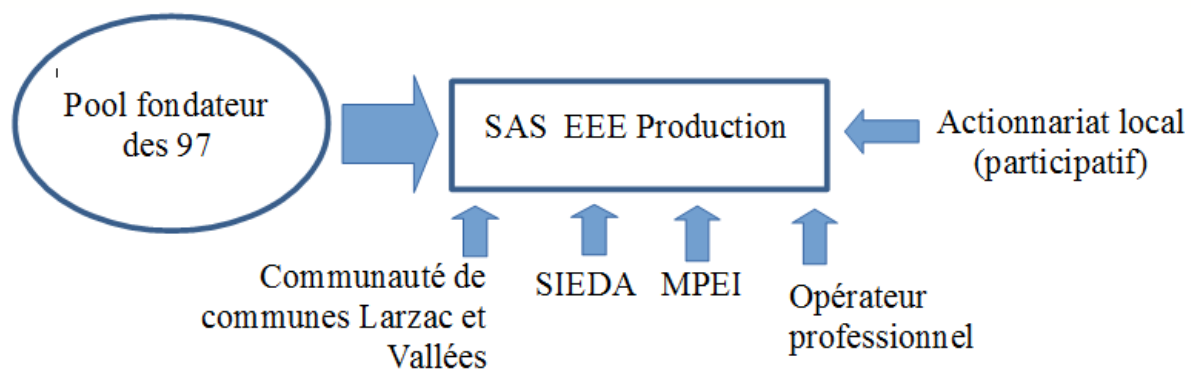
Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



SAS ESCANDORGUE ENERGIE EOLIENNE



3 éoliennes de moins de 50 m de hauteur
 Puissance : 800kW
 Production annuelle : 7 500 000 kWh
 Lieu : Site de l'Escandorgue (Cornus, Aveyron)
 Investissement : 3 600 000€
 Depuis 2006



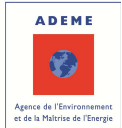


28/06/2017

Présentation de l'appel à projets « Énergies Coopératives et Citoyennes »



LES AMIS DE SAINT-MARTIN DU DURZON



Lieu : Nant (Aveyron)

Objectif : protéger le patrimoine de l'eau en réhabilitant un vieux moulin à l'entrée des canaux du village

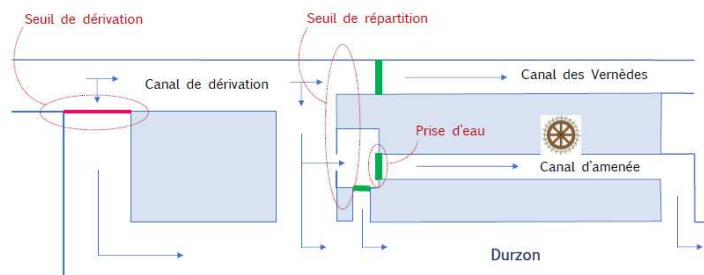
Démarrage : 2013

Puissance prévue : entre 20 et 50kW

Partenaires : Ville de Nant, Nant Nature Environnement, CC Larzac et Vallées

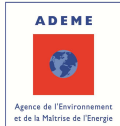
160 sociétaires propriétaires du bâtiment

Avancée : études techniques en cours droit d'eau fondé en titre reconnu en 2015. Objectif : construire l'an prochain !





28/06/2017



VOS CONTACTS :

SOLEN LE-ROUX solen.Le-Roux@laregion.fr

EMMANUELLE VALY emmanuelle.valy@ademe.fr

(Remplacement de Christelle Bedes : christelle.bedes@ademe.fr)

